

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-124

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

OBJET :

Saint-Eloy-les-Tuileries
Acquisition du site du Boin

Rapporteur : F. DELORT

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a été contactée par la société Historique et Régionaliste du Bas Limousin, editrice de la revue « LEMOUZI » concernant les perspectives de valorisation du site du Boin à Saint-Eloy-les-Tuileries ;

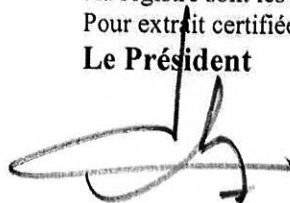
Considérant que ce site est décrit par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) comme un élément majeur de la période gallo-romaine pour la région ;

Considérant que compte-tenu de sa proximité avec la grange ovalaire, ce projet serait une réelle plus-value pour le territoire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** d'acquérir le site du Boin à Saint-Eloy-les-Tuileries au prix de 1 500 euros ;
- **approuve** la désignation de Maître Catherine DUBOIS-SALLON, notaire à Tulle – 5 et 7 Place Carnot pour représenter la société Historique et Régionaliste du Bas Limousin ;
- **désigne** Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix pour procéder aux formalités légales et d'usage de transfert de propriété à titre onéreux, étant précisé que les frais découlant des formalités sont à la charge de la collectivité ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200925-DC2020750285-
DE
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication